

**Comité Départemental de Cyclotourisme du Doubs - Subvention pour
l'organisation d'une randonnée - Modificatif à la délibération du 25 avril
2002**

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Lors du Conseil Municipal du 25 avril dernier, une subvention de 2 287 € (prévue sur les crédits votés au Budget Primitif 2002 sur le chapitre 92.95.6574.30200) avait été attribuée au Comité Départemental de Cyclotourisme du Doubs pour l'organisation d'une randonnée d'une durée de 6 jours en Franche-Comté. Suite à une insuffisance d'adhésions, cette manifestation ne sera pas organisée ; aussi il convient de procéder à l'annulation de cette subvention.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.